

Élection de la Vice-Présidente Étudiante  
adjointe.

**Conseil Académique du 02 décembre 2025**

**Délibération 2025/12/CAc-010**

**LE CONSEIL ACADEMIQUE,**

*Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-4 et L.712-6-1 ;*

*Vu les statuts de l'université de Toulouse, notamment son article 13 ;*

*Vu le règlement intérieur de l'Université de Toulouse et notamment son article 27 ;*

*Vu la délibération 2025/05/CAc-014 désignant le binôme Mathieu Piallat / Ilénia Morelli à la vice-présidence étudiante ;*

*Considérant que Madame Ilénia Morelli n'est plus étudiante à l'Université de Toulouse ;*

*Vu la candidature de Madame Solenn THOMAS ;*

*Considérant que la majorité absolue des membres présents ou représentés est requise au premier tour ;*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

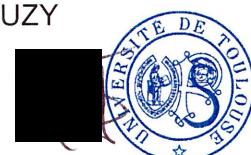
- ❖ ELIT Madame Solenn THOMAS en qualité de vice-présidente étudiante adjointe de l'Université de Toulouse.

Date de transmission à la Rectrice de Région  
académique et publication :

le 12 décembre 2025

Toulouse, le 02 décembre 2025

La Présidente de l'Université de Toulouse  
Odile RAUZY



Délibération adoptée à l'unanimité des votes exprimés

Nombre de membres : 83

Nombre de membres présents ou représentés : 45

Nombre de voix favorables : 45

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0